

Surveillance de l'infection congénitale par le virus Schmallenberg – Saison III

Bilan au 4 février 2014

Les résultats présentés ci-dessous sont issus du traitement des données saisies au 4 février 2014 concernant les élevages bovins, ovins et caprins dans lesquels des cas congénitaux d'infection par le SBV ont été observés depuis le 1^{er} septembre 2013.

Contexte

La surveillance de la maladie de Schmallenberg (surveillance clinique des formes congénitales (« SBV congénital »)), définie dans le cadre des travaux de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA) est conduite pour la troisième année consécutive.

Ce dispositif de surveillance a pour objectifs :

- De suivre **l'évolution de la distribution géographique de la maladie** en identifiant les foyers de SBV congénital chez les ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) **résultant de la troisième vague de circulation virale** (circulation virale de 2013).
- De récolter et d'analyser des **informations épidémiologiques** sur les cheptels et les animaux atteints.

Il s'agit désormais d'une **surveillance événementielle clinique** réalisée selon des modalités allégées (la confirmation biologique de l'infection n'est plus obligatoire).

SBV congénital : manifestation différée de l'infection fœtale par le SBV conduisant à la naissance de produits le plus souvent non viables chez les bovins, ovins et caprins, et se traduisant par des avortements, de la prématurité et de la mortalité associés à des malformations congénitales diverses (arthrogrypose, raccourcissement des tendons du jarret, torticolis, torsion du sternum et du rachis, déformations de la mâchoire et de la tête) ; des troubles nerveux peuvent également être observés.

SBV aigu : manifestation aiguë de l'infection par le SBV caractérisée chez les bovins par des épisodes de diarrhée, de baisse de production laitière et d'hyperthermie, associés éventuellement à des retours en chaleurs et à des avortements de début de gestation. Cette forme clinique n'a pas été rapportée chez les petits ruminants (Wernike et al. 2013). Le SBV aigu ne fait pas l'objet d'une surveillance organisée.

Pour en savoir plus et télécharger le document technique et les fiches de commémoratifs :

Site Internet de la Plateforme ESA : <http://www.plateforme-esa.fr/>

Nombre et localisation des foyers

Depuis le 1^{er} septembre 2013, des formes congénitales de SBV ont été observées dans 68 élevages, répartis dans **27 départements** : **02, 2B, 10, 12, 17, 22, 23, 24, 31, 41, 42, 50, 51, 52, 54, 56, 61, 64, 65, 66, 67, 71, 72, 77, 80, 85 et 89.**

Sont concernés : **58 élevages bovins, 9 élevages ovins et 1 élevage caprin.**

Les élevages dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées sont peu nombreux et apparaissent disséminés sur le territoire, attestant d'une poursuite de la clinique sur ce dernier.

La figure 1 ci-dessous montre la répartition géographique de ces élevages.

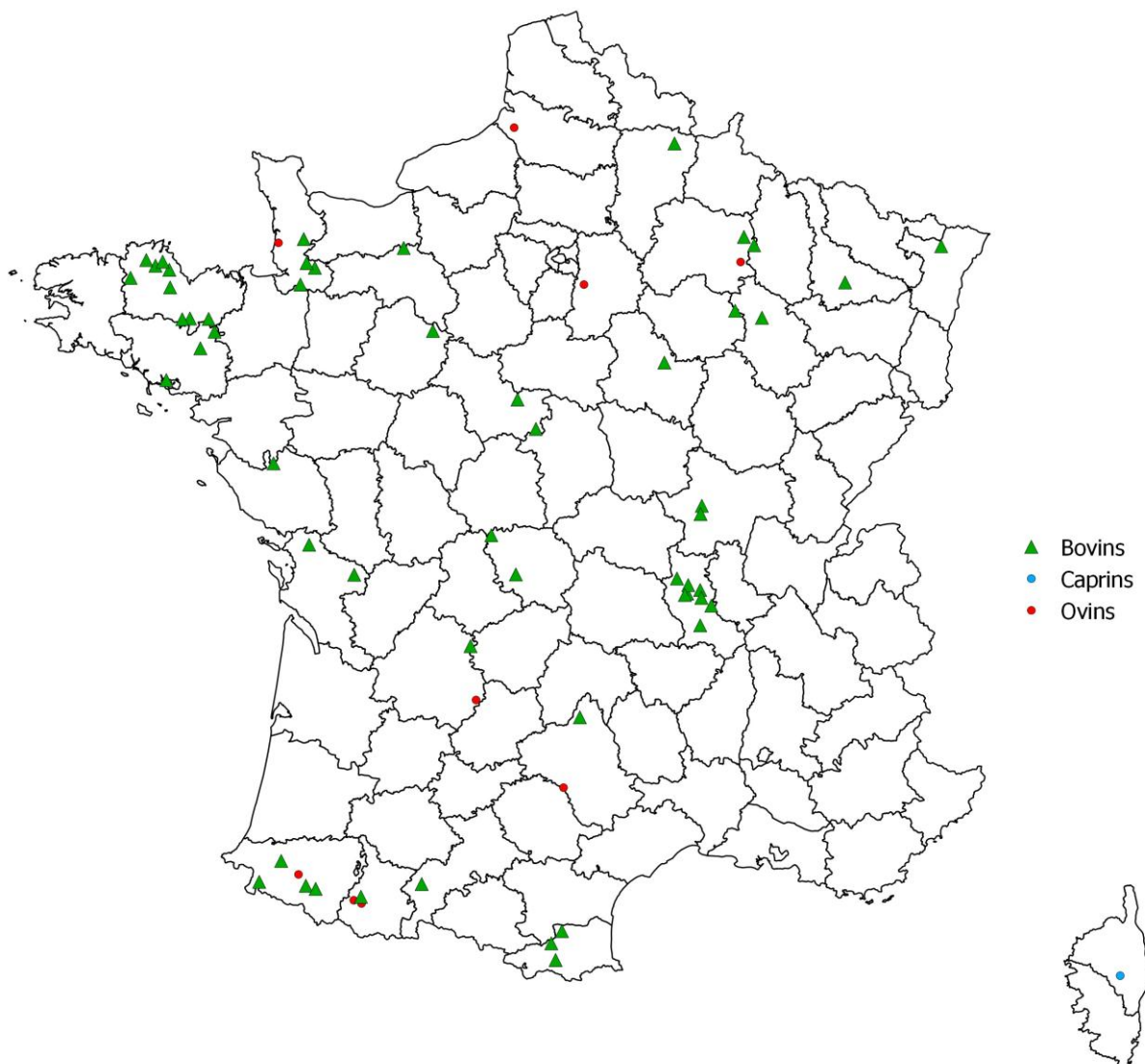


Figure 1 : Répartition géographique des élevages dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées du 1^{er} septembre 2013 au 4 février 2014 (68 élevages)

Description des élevages atteints

1. Date d'apparition des troubles

Les figures 2 et 3 ci-dessous présentent la répartition des élevages dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013, en fonction de la date de la 1^{ère} mise bas suspecte (avortons, mort-nés ou nés vivants présentant des malformations) dans ces élevages.

Il convient de noter que les données relatives à des suspicions survenues en décembre et janvier n'ont probablement pas encore toutes été saisies, les données concernant ces suspicions ne sont donc pas consolidées au moment de l'analyse.

Nombre d'élevages bovins

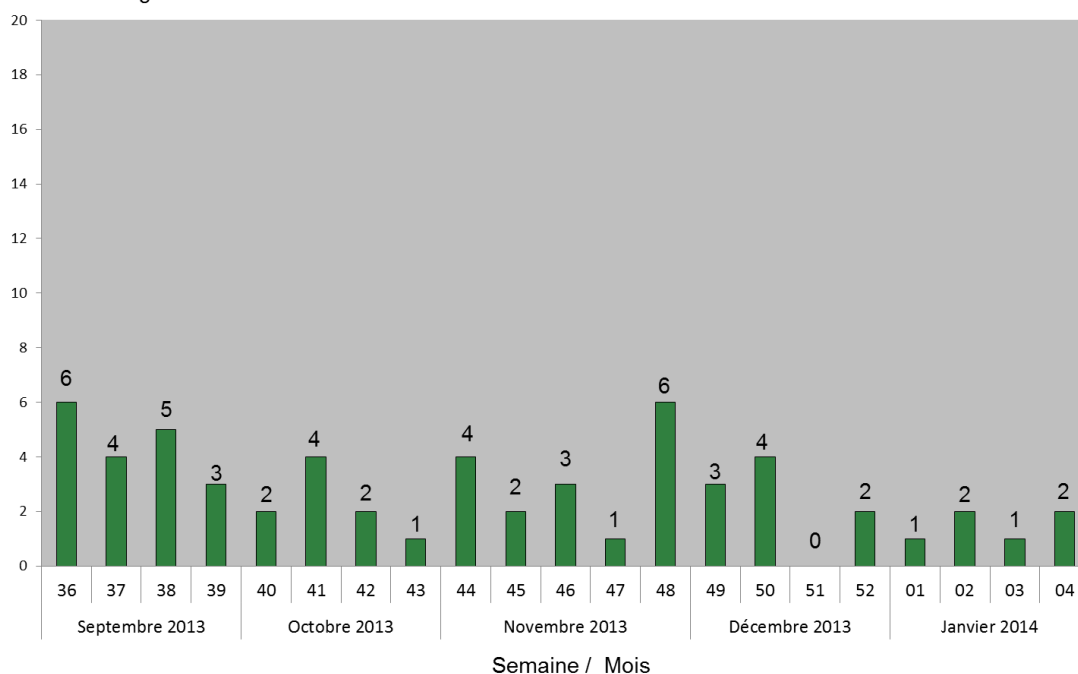


Figure 2 : Date (par semaine) de la première mise bas suspecte (avortons, mort-nés ou nés vivants présentant des malformations) dans les élevages bovins dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013 (données sur 58 élevages)

Nombre d'élevages de petits ruminants

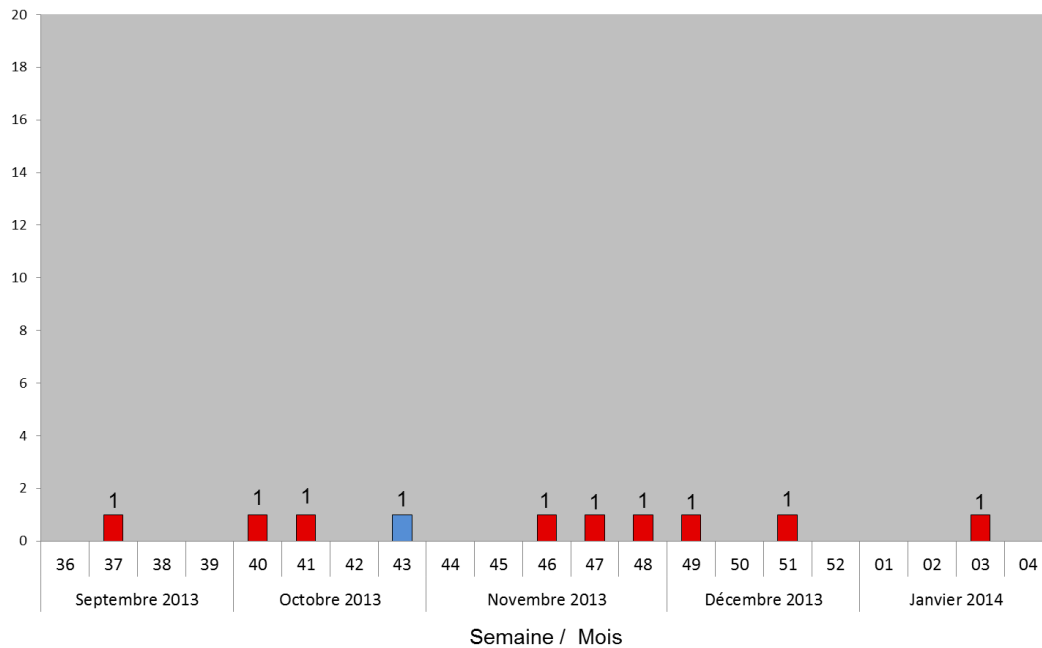


Figure 3 : Date (par semaine) de la première mise bas suspecte (avortons, mort-nés ou nés vivants présentant des malformations) dans les élevages ovins (en rouge) et caprins (en bleu) dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013 (Données sur 10 élevages : 9 élevages ovins et 1 élevage caprin)

2. Age des mères

a) Bovins

L'âge moyen des mères ayant mis bas des produits malformés est de **5 ans** (Médiane : 4,5 ans, Min : 2 ans, Max : 12 ans, écart type : 2 ans) (Données sur 57 élevages bovins, 1 donnée non disponible).

b) Petits ruminants

L'âge moyen des brebis ayant mis bas des produits malformés est de **2,5 ans** (Médiane : 2 ans, Min : 1 an, Max : 7 ans, écart type : 1,8 ans) (Données sur 8 élevages ovins, 1 donnée non disponible).

Dans l'élevage caprin atteint, les chèvres ayant mis bas des chevreaux malformés étaient âgées de 3 et 5 ans.

3. Fréquence d'observation des malformations

La figure 4 ci-dessous montre que les malformations observées dans les élevages bovins dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013 sont, par ordre décroissant :

- **Arthrogrypose** (déformation ou blocage de l'articulation d'un ou plusieurs membres) : malformation observée dans 38 élevages (66 %) ;
- **Malformations de la colonne vertébrale** : malformation observée dans 22 élevages (38%) ;
- **Hydrocéphalie** : malformation observée dans 19 élevages (33%) ;
- **Brachygnathie** (raccourcissement de la mâchoire inférieure) : malformation observée dans 12 élevages atteints (21%).
- **Torticolis** : malformation observée dans 12 élevages atteints (21%).

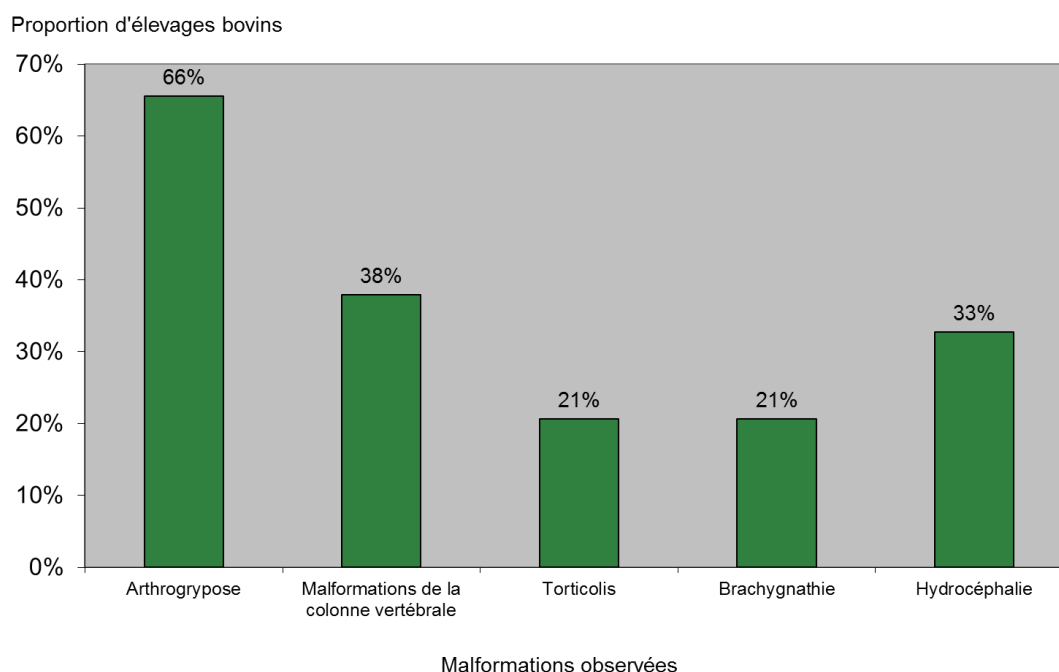


Figure 4 : Fréquence d'observation des différentes malformations dans les élevages bovins dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013 (données sur 58 élevages)

La fréquence d'observation des différentes malformations n'est pour l'instant pas représentée en élevage de petits ruminants, compte tenu du très faible nombre d'élevages ovin et caprin enregistrés atteints.

4. Confirmation biologique

L'infection congénitale par le SBV a été confirmée biologiquement dans **12 élevages : 10 élevages bovins, 1 élevage caprin et 1 élevage ovin**. Le tableau 1 ci-dessous présente le détail des analyses réalisées par espèce.

	Bovins		Ovins		Caprins	
	Nombre d'analyses réalisées	Nombre de résultats positifs (sérologie positive ou ADN détecté)	Nombre d'analyses réalisées	Nombre de résultats positifs (sérologie positive ou ADN détecté)	Nombre d'analyses réalisées	Nombre de résultats positifs (sérologie positive ou ADN détecté)
Sérologie du nouveau-né avant prise de colostrum	20	10	3	1	0	0
PCR sur encéphale	7	0	1	0	1	1

Tableau 1. Nombre d'analyses et résultats dans les élevages bovins, ovins et caprins dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013

5. Informations épidémiologiques complémentaires

10 des élevages bovins dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013 (soit 17%) ont déjà été touchés par le SBV (formes congénitales) avant le 31 août 2013.

6 des élevages ovins dans lesquels des formes congénitales de SBV ont été observées depuis le 1^{er} septembre 2013 (soit 67%) ont déjà été touchés par le SBV (formes congénitales) avant le 31 août 2013.

Remerciements

Remerciements aux éleveurs pour leur participation volontaire à ce système de surveillance, aux GDS pour la coordination du dispositif de surveillance au niveau départemental, aux vétérinaires pour la réalisation des visites et des prélèvements, aux laboratoires vétérinaires départementaux pour la réalisation des analyses et aux membres du groupe de suivi de cette thématique au niveau de la Plateforme ESA pour leur participation et leur contribution.